



Comité Régional d'Équitation Auvergne – Rhône-Alpes



REGLEMENT 2020

CRITERIUM GRAND REGIONAL DRESSAGE

(nouvelle version 06/2020)

Préambule :

Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application du règlement des compétitions FFE en vigueur : dispositions générales et dispositions spécifiques du Dressage, complétées par les éventuels rectificatifs publiés sur www.ffe.com.

Objet :

Le Comité Régional d'Équitation Auvergne Rhône-Alpes, organe déconcentré de la FFE, organise un circuit de deux concours de Dressage intitulé « **CRITERIUM GRAND REGIONAL DRESSAGE** »

Les deux étapes sont :

- | | | |
|--------------------------------|--------------------------------|-----------|
| • 24-25-26 juillet 2020 | CENTRE HIPPIQUE DES ALPES (38) | 202038020 |
| • 21-22-23 août 2020 | CENTRE EQUESTRE MÂCON (71) | 202071040 |

Qualification :

La qualification est réservée aux seul(e)s cavalier(e)s titulaires d'une licence de compétition dont la domiciliation sportive (réf. règlement FFE) se situe en **Auvergne Rhône Alpes**.

Il concerne les catégories suivantes :

- Amateur 3**
- Amateur 2**
- Amateur 1**



Comité Régional d'Équitation Auvergne – Rhône-Alpes



REGLEMENT 2020 CRITERIUM GRAND REGIONAL DRESSAGE (nouvelle version 06/2020)

Classement :

Un classement par couple (cavalier/cheval) est établi par **cumul des deux performances** réalisées sur les **épreuves A et B des deux concours**. L'engagement d'un(e) concurrent(e) domicilié(e) en **Auvergne Rhône Alpes** avec un cheval dans ces épreuves rend automatique sa participation au **Critérium Grand Régional** avec ce cheval. Un couple (cavalier/cheval) ne peut courir le circuit que sur une seule catégorie (Amateur 1, 2 ou 3). Un couple (cavalier/cheval) ne peut pas courir le **Critérium Grand Régional (A+B)** et le **Grand Régional (Préliminaire+Grand Prix)**. L'engagement d'un couple (cavalier/cheval) sur les épreuves Préliminaire et Grand Prix est possible mais disqualifie le couple sur le **Critérium Grand Régional**. La participation aux deux concours est obligatoire pour prétendre au classement.

A chaque participation sur les épreuves A et B, chaque couple obtient :

- 1er : 10pts
- 2e : 9 pts
- 3e : 8 pts
- 4e : 7pts
- 5e : 6 pts
- 6e : 5 pts
- 7e : 4 pts
- 8e : 3pts
- 9e : 2 pts
- 10e et plus : 1pt

En cas d'ex-æquo, les couples seront départagés sur la moyenne des notes d'ensemble.

Remise des prix

Ce circuit fait l'objet d'une dotation en lots offerts par le sellier **Stübben** et le photographe **Damien Bert** (séance photo en studio). Il récompensera les podiums des catégories Amateur 3 -2- 1.

La remise des prix du **Critérium Grand Régional Dressage** aura lieu samedi 10 octobre 2020 au Parc du Cheval de Chazey sur Ain (01) à l'occasion des Equimasters Dressage.

La présence des lauréats est obligatoire, aucune récompense ne sera remise à des tiers représentants.

Contact

Gérard MEDOLAGO
Tél : 06.84.80.24.06